

## NOTE DE SERVICE

**À :** Tous les actuaires des régimes de retraite

**De :** Steven W. Eason, président  
Direction des conseils en matière d'actuariat

Jared Mickall, président  
Commission des rapports financiers des régimes de retraite

**Date :** Le 22 janvier 2021

**Objet :** **MISE À JOUR – Communication préliminaire sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec dates de calcul à compter du 31 décembre 2020 (mais au plus tard le 30 décembre 2021) – Approbation par la Direction des conseils en matière d'actuariat**

*Document 221013*

Les plus récents conseils de la Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR) portant sur les hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité ont été communiqués dans la [communication préliminaire](#) publiée le 19 janvier 2021. **La présente note de service confirme que la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) a approuvé la présente communication sans aucun changement.**

La CRFRR a effectué son examen de fin de trimestre des conditions de prix d'achat de rentes collectives au 31 décembre 2020 et a élaboré de nouveaux conseils au sujet des hypothèses pour les évaluations de liquidation hypothétique et de solvabilité avec dates de calcul à compter du 31 décembre 2020 (mais au plus tard le 30 décembre 2021).

Dans le but de fournir des renseignements aux actuaires en temps opportun, la DCA a approuvé les conseils de la [communication préliminaire](#), lesquels sont résumés dans le présent document. La présente mise à jour de la communication préliminaire a été préparée par la CRFRR conformément à la *Politique sur le processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique et les documents de recherche* de l'Institut, et sa diffusion finale a été approuvée par la DCA le 21 janvier 2021.

Dans le cadre de leur travail, les actuaires peuvent s'appuyer sur les révisions aux conseils diffusés dans la présente communication préliminaire dans l'attente de la publication d'autres conseils ou d'autres éléments probants indiquant une variation du prix des rentes. **Des conseils définitifs sous la forme de note éducative suivront dès qu'ils auront été approuvés, conformément à la *Politique sur le processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique et les documents de recherche*.**

## Conseils au 31 décembre 2020

La CRFRR a déterminé qu'un taux d'actualisation approprié pour estimer le prix d'achat d'une rente non indexée d'une durée de 8,9 à 14,3, ou entièrement indexée selon l'indice des prix à la consommation (IPC) (avant tout ajustement pour tenir compte des taux de mortalité inférieurs ou supérieurs à la norme) serait conforme aux conseils communiqués dans la [note éducative](#) publiée le 24 avril 2020, à l'exception des révisions applicables aux durées et/ou aux écarts tels que précisés dans le tableau sommaire ci-dessous (les conseils récents sont présentés à des fins de comparaison).

Note éducative/ supplément	Table de mortalité <sup>1</sup>	Rentes non indexées immédiates et différées <i>Durée<sup>2</sup> : écart par rapport à la série CANSIM V39062 non redressée</i>			Rentes entièrement indexées selon l'IPC <i>écart par rapport à la série CANSIM V39057 non redressée</i>
		Courte durée	Moyenne durée	Longue durée	Toutes les durées
31 déc. 2020	CPM2014Proj	8,9 : + 120 points de base	11,6 : + 140 points de base	14,3 : + 150 points de base	- 50 points de base
<a href="#">30 sept. 2020</a>	CPM2014Proj	8,9 : + 130 points de base	11,6 : + 150 points de base	14,3 : + 160 points de base	- 50 points de base
<a href="#">30 juin 2020</a>	CPM2014Proj	8,8 : + 140 points de base	11,6 : + 160 points de base	14,3 : + 170 points de base	- 50 points de base
<a href="#">30 avril 2020</a>	CPM2014Proj	8,9 : + 130 points de base	11,7 : + 140 points de base	14,5 : + 150 points de base	- 70 points de base
<a href="#">31 mars 2020</a>	CPM2014Proj	8,7 : + 150 points de base	11,4 : + 160 points de base	13,9 : + 170 points de base	- 70 points de base
<a href="#">31 déc. 2019</a>	CPM2014Proj	8,6 : + 110 points de base	11,2 : + 120 points de base	13,7 : + 120 points de base	- 70 points de base

### Autres conseils pour les rentes non indexées

La CRFRR surveille les écarts des rentes collectives de très courte durée (c.à.d. les rentes dont la durée est inférieure à celle indiquée dans le tableau ci-dessus). Au 31 décembre 2020, la CRFRR est toujours d'avis qu'une approche raisonnable pour calculer l'écart pour les rentes de très courte durée consiste à extrapoler à la baisse à partir des écarts aux courte durée et durée moyenne. D'autres approches pourraient également être raisonnables.

<sup>1</sup> « CPM2014Proj » fait un renvoi à la table de mortalité 2014 des retraités canadiens (CPM2014) en combinaison avec l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B) sans ajustement pour tenir compte des taux de mortalité inférieurs ou supérieurs à la norme.

<sup>2</sup> La durée est déterminée pour la portion du passif dont on s'attend qu'il sera réglé par l'achat d'une rente collective, basé sur le taux d'actualisation de la moyenne durée.

La CRFRR surveille les écarts pour les rentes collectives dont les durées sont supérieures à la longue durée du tableau ci-dessus et elle a observé que ces écarts sont vraisemblablement moindres que ceux indiqués pour le bloc de longue durée. Au 31 décembre 2020, la CRFRR est d'avis qu'une approche raisonnable pour calculer l'écart pour les rentes de très longue durée consiste à extrapoler à la baisse à partir de l'écart de longue durée, en supposant que le taux de décroissance à partir de l'écart de longue durée sera le même que le taux de croissance entre l'écart de courte durée et l'écart de longue durée. D'autres approches pourraient également être raisonnables.